

TITRE X. *Dépenses spéciales*

## Chapitre

30. Transfert aux Nations Unies des avoirs de la Société des Nations.....	649,500	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du siège permanent.....	1,000,000	
TOTAL du titre X.....		1,649,500

## B. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

TITRE XI. *Cour internationale de justice*

## Chapitre

32. Cour internationale de justice.....	595,800	
TOTAL du titre XI.....		595,800
		<u>47,898,600</u>

## C. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

## Chapitre

33. Réductions globales à appliquer aux prévisions relatives aux postes permanents.....	-100,000	
TOTAL GÉNÉRAL.....		<u>47,798,600</u>

2. Les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus sont couverts par les contributions des États membres, après ajustement, conformément aux dispositions du règlement financier. À cet effet, les recettes accessoires pour l'exercice financier 1951 sont estimées à 6,521,000 dollars des États-Unis,

3. Le Secrétaire général est autorisé:

- (i) À gérer comme un tout les crédits prévus au chapitre 3 a), au chapitre 20, article III et au chapitre 25, article VI;
- (ii) À virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, une somme de 14,000 dollars des États-Unis provenant du revenu de la Fondation pour la bibliothèque est affectée, conformément à l'objet et aux dispositions de cette Fondation, à l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque.